



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

Extrait du registre des délibérations
du comité syndical

Envoyé en préfecture le 25/11/2023
Reçu en préfecture le 25/11/2023
Publié le
ID : 034-253401822-20231117-2023_11_34-DE

Séance du 17 novembre 2023

Date de la convocation : 09 novembre 2023

Date d'affichage convocation : 09 novembre 2023

Nombre de membres		Vote	
Membres afférents au Comité syndical :	25	Pour :	19
Membres en exercice :	25	Contre :	0
Membres présents :	15	Abstention :	0
Membres ayant donné procuration :	4		

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS et le vendredi 17 novembre, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte "Entre Pic & Etang" se sont réunis à 17 heures 30 à Lunel-Viel, sous la présidence de Monsieur Fabrice FENOY, conformément aux articles L.5212-7 et suivants du Code Général des Territoriales.

N°2023-11-34

Objet de la délibération :

Convention de mise à disposition du terrain ex-Ocvia par l'Agglomération du Pays de l'Or pour la réalisation d'un test de collecte de biodéchets

Présents :

CC Pays de Lunel : FENOY Fabrice, ESTEBAN Jean-Jacques, BERTHET Jean-Pierre, QUESADAS Yves

CC Grand Pic St Loup : SENET Laurent, KUSOSKY Romain

CA Pays de l'Or : CARLIER Michel, LIBES Pierre

CC Rhony, Vistre, Vidourle : LAURENT Jean-François,

CC Pays de Sommières : MARTINEZ Pierre, ANDRIUZZI Jean-Michel, DUMAS Alex, THEROND Alain

CC Terre de Camargue : PENIN Olivier, FELINE Thierry

Commune de Lunel-Viel : -

Avaient donné procuration : CAPUS Georges à SENET Laurent, GRAS Philippe à MARTINEZ Pierre, BERNARD Claude à PENIN Olivier, ROUSSEAU Antoine à LAURENT Jean-François

Secrétaire de séance : SENET Laurent

A partir du 1er janvier 2024, l'ensemble des collectivités à compétence collecte des déchets doivent proposer une solution de séparation des restes alimentaires pour tous les usagers ménagers.

Le Syndicat Pic et Etang a réalisé son schéma de gestion des biodéchets qui a permis à ses six groupements membres de définir leur stratégie de sortie des biodéchets des ordures ménagères mais aussi de déterminer les bases de la structuration d'une filière de traitement.

Dans ce cadre, deux groupements ont ou vont initier un test de collecte des biodéchets. Si un contrat de traitement par méthanisation a été conclu, il convient toutefois d'initier la mise en œuvre de solutions de traitement localement, alliant sobriété technique et proximité avec le monde agricole, dont, par exemple le compostage à la ferme.

Ainsi, des échanges ont été menés entre le Syndicat Pic et Etang et un partenaire spécialisé dans ce type d'activité pour la conduite d'un test.

La parcelle de l'ancien site OCVIA, situé à la sortie de Mauguio direction St Aunès, propriété de l'Agglomération du Pays de l'Or, serait parfaitement compatible avec le test : présence de réseaux et aménagement, éloignement des activités et habitations, position centrale, desserte, ... Le projet a fait l'objet d'une présentation en bureau des maires de l'Agglomération du Pays de l'Or et en bureau municipal de la ville de Mauguio et a reçu un avis positif.

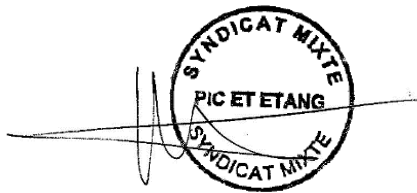
Une convention de mise à disposition du terrain fixe les modalités administratives, techniques et financières. Le Syndicat Pic et Etang assumera tous les frais liés à la demande d'agrément auprès des services de l'Etat mais aussi la préparation du site et la mise en place d'équipements, tous mobiles (pont bascule, aire de désinfection des véhicules). La convention est conclue pour une durée de 12 mois avec possibilité de prorogation. Une contribution financière d'un montant de 12 000 € au profit de l'Agglomération du Pays de l'Or y est intégrée.

Le Comité syndical ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré à l'unanimité et voté, décide :

- D'approuver la convention de mise à disposition du terrain ex-Ocvia par l'Agglomération du Pays de l'Or pour la réalisation d'un test de collecte de biodéchets ;
- D'autoriser la signature de cette convention ;
- D'autoriser le Président à effectuer toute démarche et à signer tout acte concourant à la bonne exécution de cette décision.

Fait à Lunel-Viel le 17 novembre 2023,

**Le Secrétaire de séance,
Laurent SENET**



A circular stamp with the text "SYNDICAT MIXTE" at the top and "PIC ET ETANG" in the center. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.

**Le Président,
Fabrice FENOY**



A circular stamp with the text "SYNDICAT MIXTE" at the top and "PIC ET ETANG" in the center. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.

Président : Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.